



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1999/22/Add.2*
9 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1999
14-23 juin 1999, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Débat consacré au PNUD et au FNUAP :
audit et contrôle internes

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités
du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets

Contrôle interne

I. INTRODUCTION

1. Depuis 1998, les questions de contrôle interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont traitées séparément. Étant donné que le PNUD continue de fournir de nombreux services administratifs à l'UNOPS, nombre des initiatives de vérification des comptes et de contrôle interne prises par le PNUD se répercutent également sur l'UNOPS. C'est pourquoi, le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner le document DP/1999/23 en même temps que le présent rapport.

2. Le mécanisme de contrôle pour l'UNOPS comprend les trois éléments suivants : a) la vérification externe des comptes, effectuée par le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies; b) la vérification interne, service fourni par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD conformément à un accord conclu entre les deux organismes, et aux termes duquel l'UNOPS rembourse les dépenses engagées au PNUD, sur une base annuelle; et c) le contrôle de la gestion interne directement lié au principe d'autofinancement selon lequel l'UNOPS continue de fonctionner.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

II. COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

3. L'UNOPS fait l'objet de vérifications des comptes et de rapports financiers distincts effectués par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. L'UNOPS a présenté au Conseil d'administration des rapports publiés sous les cotes DP/1997/27 et DP/1998/25 sur la suite donnée au précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.10) et sous la cote DP/1999/24 sur la suite donnée au dernier rapport présenté par le Comité des commissaires aux comptes (A/53/5/Add.10).

III. CONCLUSIONS DU BUREAU DE L'AUDIT ET DES ÉTUDES DE PERFORMANCE

4. La vérification interne des opérations de l'UNOPS est confiée à la section UNOPS du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD, qui compte sept postes, dont un pour le Chef de la section et quatre pour des commissaires aux comptes. Les informations communiquées dans le présent chapitre expriment les vues du Bureau de l'audit et des études de performance, et ont été examinées avec ce dernier.

5. Comme les années précédentes, le Bureau de l'audit a procédé à des vérifications et à des études de gestion des activités relevant du siège ainsi que de celles menées sur le terrain. Un contrôle du Comité consultatif d'examen des achats ainsi que de l'emploi des fonds inscrits à la rubrique budgétaire 53 au titre de plusieurs projets et activités réalisés par l'UNOPS a été entrepris au siège. Un rapport a été établi sur l'étude de gestion commune de l'UNOPS et du Bureau de l'audit et des études de performance portant sur l'administration par l'UNOPS du mécanisme contractuel des engagements pour une durée limitée. Trois affaires concernant des allégations de malversation, un conflit d'intérêt et une tentative de fraude ont également été examinées.

6. La vérification des activités menées sur le terrain comprenait également une étude de gestion de six unités administratives hors siège de l'UNOPS (les "bureaux") : le bureau pour l'Asie à Kuala Lumpur, le bureau de Copenhague, le bureau de Genève, l'antenne pour l'Amérique centrale en El Salvador, le bureau d'Abidjan et l'antenne de Nairobi de la Division du Fonds international de développement agricole (FIDA). Il ressort de ces vérifications que le système global de contrôle interne des bureaux semble suffisamment efficace pour garantir la réalisation de leurs objectifs opérationnels. La plupart des bureaux ont mis en application deux des notions fondamentales sur lesquelles reposait la stratégie de décentralisation de l'UNOPS : premièrement, la mise en oeuvre du programme annuel des activités, qui définit les objectifs respectifs des bureaux dans le cadre des objectifs d'ensemble de l'UNOPS et en fonction de ces derniers; et, deuxièmement, la mise en place de structures administratives adaptées et dotées d'un personnel suffisant. Néanmoins, plusieurs aspects essentiels communs pourraient être améliorés afin de renforcer encore les activités menées par les bureaux. Ils ont pour la plupart des incidences qui touchent toute l'organisation et ils portent sur les points suivants : description administrative et mandat; attribution de projets et d'activités; suivi et évaluation; formation du personnel et activités d'apprentissage; information et communication; et technologie de l'information. Les observations de l'UNOPS précisant qu'un grand nombre de questions communes avaient été ou

étaient abordées ont été reproduites dans les rapports définitifs de vérification des comptes.

7. Les autres vérifications hors siège ont porté sur les activités réalisées dans le cadre des projets et programmes exécutés par l'UNOPS. Actuellement le dossier d'activités et de projets en cours d'exécution au titre de contrats de services de gestion comprend ou totalise environ 2 000 opérations. Les projets ci-après ont été retenus : projets de relèvement, de remise en état et de déminage en Asie; un projet de relèvement et deux projets du Réseau "Afrique 2000" en Afrique; et un projet de relèvement dans la sous-région des républiques d'Asie centrale. En outre, une enquête sur des projets mis en place dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes et financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a été achevée au cours du premier trimestre 1998.

8. Les contrôles de gestion et d'autres services d'appui fournis par le PNUD par l'intermédiaire de l'UNOPS conformément à des lettres d'accord échangées entre les gouvernements emprunteurs et le PNUD et portant sur des activités financées au moyen de prêts de la Banque mondiale ont été effectués en conformité avec l'accord passé entre la Banque mondiale et le PNUD sur les modalités de vérification des contrats de services de gestion. En vertu de cet accord, le PNUD est tenu de communiquer aux gouvernements emprunteurs des états financiers vérifiés pour chaque contrat de services de gestion dont les dépenses dépassent 100 000 dollars, durant l'exercice budgétaire considéré. En outre, 12 contrats de services de gestion financés par la Banque mondiale ont été vérifiés pour l'année 1997, essentiellement au siège, ainsi que dans le cadre de trois visites sur le terrain.

9. En 1998, 33 rapports de vérification des comptes ont été établis. Parmi ceux-ci, les 12 rapports de vérification des contrats de services de gestion financés par les gouvernements qui ont été établis avec des fonds de la Banque mondiale ne contiennent pas de recommandations en raison de leurs caractère et objectif particuliers. Sur les 21 autres rapports, 17 contenaient 289 recommandations. Cent quinze de ces recommandations portaient sur des questions financières, 25 concernaient le personnel, 41 l'administration (y compris les contrats et les achats), 45 les programmes et 63 la gestion. Sur les quatre rapports restants, trois couvraient des enquêtes et contenaient des avis plutôt que des recommandations précises. Aucune recommandation ne figurait dans le rapport sur l'étude de gestion réalisée conjointement par l'UNOPS et le Bureau de l'audit et des études de performance. L'UNOPS a souscrit à 273 des 289 recommandations (soit 94,5 % des cas) et il a fait connaître sa position au sujet des mesures prises ou à prendre pour donner suite aux recommandations formulées dans tous les rapports.

10. Les principaux problèmes indiqués dans ces rapports comprennent notamment : a) les faiblesses relevées au niveau de l'ensemble du processus de contrôle de gestion de certains projets, qui ont entraîné de graves défaillances dans les activités menées dans le cadre de ces projets; b) la nécessité de revoir les procédures d'examen et d'approbation pour la mise en place des activités relatives aux projets auxiliaires par les organismes gouvernementaux, compte tenu de la valeur ajoutée escomptée de ces mécanismes; c) les lacunes enregistrées dans le processus d'approbation et la gestion de microprojets en ce

/...

qui concerne l'un des projets du Réseau Afrique 2000; et d) la nécessité de renforcer les directives concernant les opérations des comptes d'avances temporaires et la présentation ponctuelle des relevés mensuels de ces comptes au siège.

11. L'UNOPS continue d'examiner les questions d'intérêt général et particulières qui ont été soulevées. De plus, afin d'intensifier les efforts déployés pour améliorer le contrôle des opérations et activités liés aux projets, l'UNOPS a tout particulièrement pris des mesures pour effectuer un examen global de certains projets du Réseau Afrique 2000. Celui-ci devrait permettre d'améliorer la gestion de tous ces projets. Finalement, l'UNOPS a publié de nouvelles directives sur la tenue des comptes d'avances temporaires et la communication des rapports y afférents.

12. L'enquête sur les transactions relatives au compte d'avances temporaires de quatre projets connexes financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en Colombie a permis d'établir qu'un fonctionnaire du PNUD avait détourné des sommes considérables provenant d'un de ces comptes. En mars 1998, l'affaire a été renvoyée à la Section juridique du Bureau de la gestion des ressources humaines du PNUD pour qu'elle y donne la suite voulue. Après un examen approfondi, le fonctionnaire en question a été licencié sans préavis et un montant d'environ 40 000 dollars a pu être récupéré. L'affaire a été close en janvier 1999.

13. Comme au cours des années précédentes, les résultats du contrôle des opérations de l'UNOPS ont fait ressortir certains points communs et caractéristiques propres aux activités et projets passés en revue. Comme ils ne fournissent pas une base d'où se dégageraient des tendances générales caractérisant les opérations de l'UNOPS, celui-ci doit donc chercher à définir une approche diversifiée et en constante évolution capable d'apporter la solution qui convient dans chaque cas.

IV. CONTRÔLE INTERNE DE GESTION

14. Le Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS supervise les activités et approuve les projets de budget de l'UNOPS, ses programmes d'activités et ses stratégies principales. En outre, la viabilité financière de l'UNOPS dépend d'un suivi régulier de tous les aspects des opérations en cours. La découverte rapide de toute anomalie et la prise de dispositions immédiates pour y remédier sont essentielles pour que les activités menées par le Bureau puissent continuer à être mises en oeuvre selon le principe d'autofinancement. Les résultats financiers enregistrés en l'espace de quatre ans, depuis la création de l'UNOPS, montrent que le cadre mis en place pour le contrôle financier et la gestion du Bureau est fiable.

15. En outre, la stratégie de gestion des risques adoptée par l'UNOPS et exposée dans le document DP/1997/26 prévoit un ensemble de mesures préventives telles que la création de mécanismes de suivi et une formation professionnelle périodique. Comme indiqué dans le document DP/1999/22, le processus de programmation des activités, par exemple, constitue un outil de contrôle de l'ensemble des résultats pour tous les aspects des opérations de l'UNOPS.

V. MESURES QUE POURRAIT PRENDRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

16. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport sur le contrôle interne (DP/1999/22/Add.2).
